

Edito p.1
**Déclaration UD CGT FO FSU
Solidaires.....p.2**
Victoire de FO CA-CF.....p.3
Tract de l'UCR FO.....p.4
**Argumentaire de la
Confédération FOp.5-6-7**
**Climat de violence sur les lignes
de bus.....p.8**
Communiqué de la FGF-FO.....p.9
Formations syndicales.....p.10
Résultats d'élections.....p.10
**Les retraités écrivent aux
parlementaires..... p.11**

Ce numéro du syndicaliste FO a été réalisé avec le concours de :

- J-N LAHOZ, *secrétaire général de l'Union Départementale FO 91*
- D.ROUSSEAU, *rédacteur en chef*
- P.SORIN, *DS FO CACF*
- S.SACILOTTO, *secrétaire administrative*
- C.GROZNER, *réalisation*

Union Départementale Force Ouvrière de l'Essonne

12 place des terrasses de l'Agora

91034 Evry cedex

Tél : 01.60.78.15.57 FAX : 01.60.77.96.94

e-mail : forceouvriere91@free.fr

Site : www.udfo91.com

Directeur de publication : J.N LAHOZ

Bulletin bimestriel

CPPAP N°0617 S 07348

Impression : PUBLIEST, 70 rue Carrel 75019 Paris

Régie publicitaire : Paul MEYER

tél : 06 74 65 99 84

NE TOUCHEZ PAS A NOS RETRAITES !

François Hollande a confirmé le 14 juillet : «la réforme des retraites passerait par un allongement de la durée de cotisation pour une retraite à taux plein.», il veut "définir maintenant les modalités d'une réforme durable" pour les retraités.

Il a confirmé l'allongement progressif de la durée de cotisation, de 41,5 ans pour la génération 1955. "Tout le monde fera un effort, chacun peut le comprendre", a-t-il prévenu. "Ce ne sera pas d'un seul coup [...] Chacun sera appelé à faire un effort selon les ressources dont il peut disposer".

Ce n'est pas l'augmentation de l'espérance de vie qui est responsable du soi-disant déficit du régime de nos retraites mais toutes les mesures d'austérité prises pour baisser le « coût du travail », revendiquées et obtenues par le patronat.

C'est l'augmentation des salaires et des pensions, l'arrêt des suppressions de postes dans les Fonctions Publiques et des licenciements dans le privé, qui entraîneront automatiquement une hausse du montant des cotisations et donc des ressources financières pour la Sécurité Sociale.

Il est possible d'agir à l'inverse en :

- Supprimant les exonérations de cotisations sociales (30 milliards par an) qui tirent, en plus, l'ensemble des salaires vers le bas, privent donc la Sécurité Sociale et sa branche Retraite des ressources nécessaires.
- Augmentant les salaires, ce qui induira automatiquement une hausse des cotisations, donc du budget de la sécurité sociale.
- Engageant une politique de créations et de développement de l'emploi : en stoppant la MAP / RGPP (non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite) et en agissant pour le remplacement de chaque départ en retraite par une embauche.
- Augmentant le taux de cotisation patronale, gelé depuis 40 ans !

MAIS LE POINT DE DEPART C'EST BIEN DE N'ACCEPTER AUCUN REcul !

Nous ne saurions accepter : tout allongement de la durée de cotisation, l'opposition public/privé, la sous-indexation des pensions et des salaires portés aux comptes, tout système de retraite par points y compris par le biais de la pénibilité. » ■

Public - Privé, nous sommes tous concernés !

TOUS EN GREVE ET EN MANIFESTATION

LE 10 SEPTEMBRE 2013

Départ de la manifestation 14 h

Place de la République

Déclaration UD CGT FO FSU Solidaires



Communiqué

POUR UNE AUTRE POLITIQUE DE L'EMPLOI, POUR LE RENFORCEMENT DES SERVICES PUBLICS, POUR PRESERVER ET DEVELOPPER NOS REGIMES DE RETRAITES SOLIDAIRES, POUR L'AUGMENTATION GENERALE DES SALAIRES, DES PENSIONS et MINIMA SOCIAUX

Les Unions départementales CGT, CGT-FO, FSU et Solidaires de l'Essonne font leur la déclaration du lundi 8 juillet de leurs instances nationales.

Enfermé par ses engagements dans le cadre du pacte budgétaire européen, le gouvernement poursuit sa politique d'austérité marquée par des reculs sociaux sans précédent.

Ces reculs en matière de protection sociale (retraite, santé, assurance chômage...), de dérèglementation du travail, de démantèlement des services publics, de politiques de bas salaires et de flexibilité, conduisent un nombre toujours plus grand de salariés dans la précarité et la misère.

NOS RETRAITES SONT EN DANGER !

Le gouvernement affiche sa volonté d'allonger une fois de plus la durée de cotisation avec pour conséquence dans les faits un nouveau recul de l'âge de départ en retraite, pénalisant ainsi toutes les générations.

Les retraités seraient également mis à contribution par une fiscalité accrue (passage de la CSG de 6,6% à 7,5% et suppression de l'abattement fiscal de 10%) réduisant d'autant le montant de leur retraite.

Face au danger pesant sur nos régimes de retraite, les Unions Départementales CGT, CGT-FO, FSU et Solidaires de l'Essonne refusent :

- tout allongement de la durée de cotisation : 41,5 annuités c'est déjà trop !
- la remise en cause du Code des pensions et des régimes particuliers,
- l'opposition public/privé, les inégalités entre les femmes et les hommes
- la taxation et la sous-indexation des pensions et retraites
- les salaires bloqués dans le privé et le gel du point d'indice dans le public

D'autres alternatives sont possibles en améliorant le pouvoir d'achat des salariés, des retraités, en créant des emplois, en cessant les exonérations patronales, en augmentant les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux actionnaires, en augmentant les cotisations des entreprises.

Les Unions Départementales CGT, CGT-FO, FSU et Solidaires de l'Essonne appellent tous les salariés, du public et du privé, les chômeurs, les retraités et les jeunes à se mobiliser dès aujourd'hui, à construire les luttes et actions nécessaires pour ne pas laisser les propositions du MEDEF faire la loi et pour imposer d'autres choix au gouvernement.

Les organisations CGT, CGT-FO, FSU et Solidaires de l'Essonne décident ensemble :

- d'appeler les salariés à s'organiser dans leur entreprise et/ou établissement public pour participer massivement aux assemblées, arrêts de travail.
- de créer les conditions de la mobilisation la plus large possible pour le mardi 10 septembre 2013, **en appelant les salariés, les retraités, les privés d'emploi et les jeunes à participer nombreux à la manifestation parisienne.**

PARCE QUE NOUS N'ACCEPTERONS AUCUNE REGRESSION SOCIALE

**TOUS ENSEMBLE LE MARDI 10 SEPTEMBRE
DANS LA GREVE ET LES MANIFESTATIONS**

Evry, le 18 juillet 2013

Victoire de FO Crédit Agricole – Centre France

La décision de la cour de cassation concernant l'action de 4 représentants du personnel **FO CA-CF (14 septembre 2011)** à l'encontre de la prime rétroactive versée aux seuls signataires de l'avenant RVP vient de tomber après deux ans de procédure.

La cour de cassation a considéré que CA-CF a **méconnu les règles d'équité de traitement** entre les salariés placés dans une même situation en versant une prime non liée à des objectifs fixés préalablement aux seuls salariés signataires de l'avenant.

CA-CF est condamné aux dépens et à 2500€ d'art. 700. Reste le pourvoi formé contre le jugement en départment des 9 salariées parrainées par FO (17 septembre 2012). Le juge départiteur ayant motivé son jugement par « la violation de la liberté contractuelle des salariés et l'installation d'une sanction financière », nous verrons au regard de l'arrêt qui vient d'être rendu si CA-CF maintient son deuxième pourvoi.

LE POURVOI DE CA-CF est rejeté –

FO CA-CF A GAGNE !

Enfin, n'oublions pas l'ordonnance obtenue par notre DS FO sur la non adéquation du versement de RVP au regard de l'objectif atteint.

Cette ordonnance (audience du 18 juin 2012) constatait le paiement en audience prud'homale du versement des sommes dues.

AINSI TOUS CES SUCCES, PROUVE QUE L'ANALYSE DE FO sur la Rémunération Variable Personnelle est FONDEE, LEGITIME .

La cour de Cassation n'est visiblement pas d'accord avec les propos tenus en son temps par notre direction générale.

FO CA-CF demandera donc, encore, par équité à la direction d'appliquer la décision de la cour de cassation à tous les salariés qui n'ont pas signé. ■



RISO CHOISIR L'ESSENTIEL

RISO, PARTENAIRE DE **FO**
la force syndicale

“ Venez découvrir dès aujourd'hui la technologie de demain... ”

VOS PRÉOCCUPATIONS, NOS SOLUTIONS

SYSTÈME D'IMPRESSION UNIQUE

- PERFORMANT
- ÉCONOMIQUE
- RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT
- RAPIDE
- FIABLE

SATISFACTION GARANTIE

- Coût copie couleur le plus bas du monde
- 120 copies par minute en noir et couleur
- Fiabilité
- Matériels 100% recyclables

www.comcolor.fr

RISO FRANCE - Siège social - 49, rue de la Cité 69441 Lyon cedex 03
contact : Jean-Philippe Buiron / 06 22 91 27 04
info@comcolor.fr

ANNECY • BORDEAUX • CAEN • CLERMONT-FD • GRENOBLE • LILLE • LYON • MARSEILLE • METZ • MONTPELLIER • NANTES • NARBONNE • PARIS • REIMS • STRASBOURG

LEGRAND FIDUCIAIRE
EXPERTISE COMPTABLE

PARTENAIRE DES CE FORCE OUVRIÈRE

Pour mieux comprendre votre rôle économique
Pour optimiser votre action auprès des salariés

LEGRAND FIDUCIAIRE
EXPERTISE COMPTABLE

Missions financées par le CE

- Etablir les budgets du CE
- Contrôle ou négociation d'un accord d'intéressement
- NAO Négociations annuelle sur les salaires
- Organisation comptable et administrative du CE
- Tenue ou audit des comptes du CE

Missions légales financées par l'entreprise

- Examen des comptes prévisionnels
- Assistance licencement économique
- Examen des comptes annuels
- Contrôle du calcul de la participation
- Droit d'alerte

Le recours à l'expert-comptable, choisi par le CE est un **DROIT** inscrit dans le Code du Travail

LEGRAND FIDUCIAIRE
Tél : 01 42 25 30 30
info@legrand-fiduciaire.com www.legrand-fiduciaire.com

HOLD-UP SUR NOS RETRAITES!

Pour certains, les retraités seraient des «nantis»

Ils oublient:

◆ Que 10% des retraités vivent en dessous du seuil de pauvreté
☛ 946 €/mois,

◆ Qu'une pension, c'est en moyenne
☛ 1 256 €/mois,

◆ Que la moitié des nouveaux pensionnés perçoit le minimum contributif et donc, a moins de ☛ 1 028 €/mois.

Mais cela ne les arrête pas!

La Cour des comptes a préconisé:

◆ La suppression de l'abattement de 10% de l'impôt dont bénéficient les retraités. Ce qui n'a rien à voir avec les «frais professionnels» mais correspond à une mesure fiscale prenant en compte les inégalités entre différentes catégories socioprofessionnelles.

Hold-up sur les retraités
☛ 3 milliards!

Dans la conférence «sociale» de juin, d'autres pistes ont été avancées:

◆ Aligner le taux de la CSG des retraités sur celui des actifs (-6,6% à 7,5%).

Hold-up sur les retraités
☛ 2 milliards!

◆ Imposer les majorations de pensions pour les parents ayant eu au moins trois enfants.

Hold-up sur 3 millions de foyers ☛ 890 millions!

◆ Désindexer les pensions de l'évolution des prix après les avoir désindexées des salaires. Par exemple, en sous indexant de -1,2 point les pensions assujetties à la CSG à 6,6% et de -0,5% celles au taux réduit pendant trois ans.

Hold-up sur les retraités
☛ 2,8 milliards!

- Après la taxe de 0,3 % au 1^{er} avril 2013, la non revalorisation des seuils d'imposition, la suppression de la 1/2 part pour les personnes isolées, la coupe est pleine!

- Les retraités ne sont pas des nantis!

- Beaucoup d'entre-nous doivent déjà soutenir leurs enfants et petits-enfants dans une situation de crise.

- Non à l'austérité imposée aux actifs comme aux retraités!

Pour l'Union Confédérale des Retraités Force Ouvrière, c'est non!

UCR

FO
la force syndicale
www.force-ouvriere.fr

Avec l'UCR-FO, mobilisons-nous!

Dans la rue le 10 septembre

FO
la force syndicale
www.force-ouvriere.fr

1993, 1995, 2003, 2007, 2010 et maintenant 2013. À chaque fois qu'un gouvernement s'attaque au dossier «retraites», il explique que c'est la der des ders et qu'il entend garantir le système pour l'avenir, redonner confiance, notamment aux jeunes.

C'est encore le cas cette année, même si l'engagement pour l'avenir est un peu plus prudent.

À chaque fois, également, on explique que cela doit se faire dans le dialogue, qu'il ne s'agit pas d'imposer.

Mais en 2013, comme en 2010, le dialogue est un dialogue de sourds. On nous reçoit, on nous demande notre analyse et nos positions. On ne dit rien et on annoncera les choix, à force de communication, d'ici quelques semaines.

Au préalable, sortent des sondages qui indiquent, comme par hasard, que les français sont favorables à certaines pistes envisagées par les pouvoirs publics! Mais avant toute chose, y compris avant d'entamer le «dialogue social», on annonce la mesure phare.

En 2010, c'était repousser l'âge de la retraite.

En 2013 c'est allonger la durée de cotisation pour avoir droit à une retraite à taux plein.

Dans les deux cas, cela conduit à reculer l'âge auquel on liquide sa retraite. Quel message d'espoir pour les jeunes générations!

Force Ouvrière a nettement affirmé son opposition à tout allongement de la durée de cotisation, pour plusieurs raisons.

CONTRE TOUT ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE COTISATION

À l'âge de 30 ans la génération née en 1974 a validé 3 ans de cotisations en moins que celle née en 1950. Alors qu'elle trouve un travail plus tard, on lui demanderait de travailler encore plus longtemps: c'est la double peine!

À ce rythme là, il faudra bientôt atteindre 68 ou 69 ans pour partir sans avoir une retraite amputée.

Bien entendu, quels que soient les gouvernements et les experts, on explique que l'espérance de vie augmentant, il est normal que l'on travaille plus! On oublie de parler de l'espérance de vie en bonne santé qui a diminué pour les hommes depuis 2008. On oublie aussi qu'avec de tels raisonnements on n'aurait jamais créé la Sécurité sociale et les retraites. Car il y en a toujours eu un pour dire que ça coûterait trop cher et que cela plomberait la compétitivité!

Heureusement, parfois dans l'Histoire, l'humaniste l'emporte sur le comptable!

CONTRE TOUTE OPPOSITION PUBLIC/PRIVÉ

Diviser pour mieux régner. Qui ne connaît cette tactique maintes fois utilisée dans les dossiers retraites?

ACTUELLEMENT, LA GÉNÉRATION NÉE EN 1952 FAIT LIQUIDER SA RETRAITE.

Pour ne pas subir de réduction de droits elle doit afficher 164 trimestres au compteur (soit 41 années de cotisations).

Mais en réalité, la durée moyenne validée au moment des départs en retraite est aujourd'hui de 151 trimestres (156 pour les hommes, 145 pour les femmes).

Mais à partir du moment où il est officiellement reconnu qu'il n'y a pas de différence de taux de remplacement (montant de la retraite par rapport au dernier salaire) entre privé et public, on ne voit pas où est le problème (sauf à ouvrir une usine à gaz pour mettre en place un régime unique où la solidarité s'effacerait devant les «contraintes» économiques, tant pour le privé que pour le public). Comme le disait un humoriste disparu: «Mieux vaut prendre aux pauvres, ils sont plus nombreux!»

AUJOURD'HUI, UN SALARIÉ SUR DEUX QUI LIQUIDE SA RETRAITE N'EST PLUS EN ACTIVITÉ PARCE QU'IL EST AU CHÔMAGE,

en préretraite maison ou en inaptitude, et le chômage des seniors (+50 ans) est celui qui augmente le plus. En quelque sorte on va les obliger à travailler plus longtemps mais il n'y a pas d'emploi pour eux!

Dans la rue le

FO
la force syndicale
www.force-ouvriere.fr

FINANCEMENT DES RETRAITES: FO REVENDIQUE

FO A TOUJOURS INDIQUÉ QU'ELLE ÉTAIT PRÊTE À DISCUTER DE L'AUGMENTATION DE LA COTISATION (PART SALARIALE ET PATRONALE):

● 1% d'augmentation de la masse salariale génère 680 millions d'euros de cotisations vieillesse au régime général (CNAV): autrement dit augmenter les salaires, crée aussi une recette supplémentaire pour financer les retraites.

● Un point de cotisation vieillesse représente une ressource annuelle comprise entre 4,4 et 5,3 milliards d'euros, toujours pour la CNAV.

FO rappelle qu'en 20 ans la cotisation patronale a diminué de 2,24%, alors que la cotisation salariale a augmenté de 13,23% (taux de cotisation Sécurité sociale au plafond -HCFIPS).

Dans un tel contexte, Force Ouvrière explique qu'on ne peut pas déconnecter un dossier comme celui des retraites du contexte général de politique économique, tant au plan national qu'europpéen.

D'ailleurs, le seul objectif gouvernemental inavoué quand il parle d'augmenter la durée de cotisation c'est d'être «crédible» vis-à-vis des marchés financiers et des engagements européens.

Comment ne pas comprendre que la rigueur ou l'austérité pudiquement appelée sérieux budgétaire pénalise fortement tous les régimes sociaux.

QUANT AUX EFFETS DES EXONÉRATIONS GÉNÉRALES, JUGEZ PLUTÔT:

● Les taux de cotisations patronales de Sécurité sociale, pour un salaire au niveau du SMIC, sont passés de 30,4% en 1992 à 4,48% en 2011.

Et puis la cotisation, à la différence de l'impôt, c'est la certitude juridique de la destination des fonds.

L'impôt n'est pas affecté; les sommes recouvrées sont utilisées selon la loi de finance de l'année. En d'autres termes, lorsque l'impôt vient abonder un régime de Sécurité sociale, nul ne peut s'engager sur la durée de cette ressource.

● Une autre source de financement existe: la compensation intégrale des exonérations de cotisation patronales. En 2012, il manque à la CNAV 1,1 milliard d'euros: en 20 ans, c'est 17 mil-

liards d'euros en moins pour la branche retraite du régime général.

Le gouvernement, qui prépare cette énième réforme, indique qu'il faut trouver «à court terme» 7 milliards d'euros. Dans le même temps, il crée des exonérations ciblées... non compensées: plusieurs centaines de millions d'euros pour les «emplois d'avenir». Nous sommes lucides. Ces fonds auraient dû venir de l'État donc, à proprement parler, ce ne sont pas des recettes supplémentaires. Sur cet aspect, FO revendique la transparence dans le financement: à la cotisation d'assurer la solidarité salariale, à l'impôt d'assurer la solidarité nationale.

● Au titre de la solidarité nationale, FO revendique la taxation des bénéficiaires non réinvestis.

● Depuis bientôt 40 ans, les régimes de retraite des salariés compensent les régimes de re-

FO

10 septembre

traitements des non-salariés parmi lesquels celui des exploitants agricoles.

Est-ce aux salariés, et uniquement à eux, ou aux citoyens dans leur ensemble d'assumer cette solidarité?

Poser la question c'est y répondre! Pour la seule CNAV, c'est 4,59 milliards d'euros et 1,37 milliards pour la CNRACL en 2012. Cette opacité dans la présentation ne peut servir que les intérêts de l'État. C'est une manière pour lui de faire prendre en charge une partie de son déficit.

RETRAITÉS

Le Président de la République, dans son entretien du 14 juillet, a confirmé que les retraités seraient mis à contribution, chacun selon ses moyens.

Les pistes qui auraient la faveur du gouvernement sont de nature fiscale: hausse de la CSG et remise en cause de l'abattement de 10% sur les revenus à déclarer. Nous avons déjà signifié notre opposition à ces solutions.

Pour ce qui concerne la CSG, il serait question que le taux de 6,6% passe à 7,5%, pour être aligné sur celui des actifs.

FO a rappelé que les retraités subissaient déjà un prélèvement supplémentaire de 0,3% depuis le 1^{er} avril 2013 (CASA). Ce deuxième impôt porterait à 1,2% en moins d'un an, la perte de pouvoir d'achat.

Quant à la disparition ou la réduction de l'abattement de 10% pour «frais professionnels», il ne peut s'agir d'une mesure de «réforme des retraites».

C'est simplement de la fiscalité, nous avons développé plus haut l'aspect juridique de l'impôt, non affecté.

Il se pourrait que sur l'année 2014 cette mesure supplémentaire soit fléchée «retraite», mais ce pourrait être remis en cause tous les ans. Avec cette mesure, «environ 10 millions de ménages» de retraités seraient perdants. Parmi ceux-ci, environ 790 000 ménages deviendraient imposables alors qu'ils ne l'étaient pas, «grâce» à la suppression de l'abattement.

Est-il besoin de souligner que nombre de prestations (allocations logement, Allocation Adultes Handicapé...) sont attribuées en fonction du revenu imposable ou non du foyer?

PÉNIBILITÉ AU TRAVAIL

Pour tous les salariés qui ont subi et subissent des conditions de travail physiquement difficile, la pénibilité doit être combattue de deux manières: par l'amélioration des conditions de travail et par la réparation.

En la matière, sur la base de critères précis existants, il s'agit de permettre à ces salariés de pouvoir s'arrêter plus tôt. Cela concerne le dossier retraite. D'autres mesures d'égalité sont aussi à obtenir, notamment en ce qui concerne l'égalité entre les femmes et les hommes ou les polypensionnés.

10 SEPTEMBRE 2013: UNE DATE À BLOQUER

Alors, le 10 septembre 2013, soyez nombreux(ses) à participer aux grèves et manifestations. Il s'agit de faire entendre au gouvernement ce que nous ne voulons pas et ce que nous voulons. Le progrès ce n'est pas d'obliger les gens à travailler plus longtemps parce qu'on ne veut pas répartir différemment les richesses.

**ALLONGER LA DURÉE
C'EST RACCOURCIR LA VIE.**



En 2012, 7% des retraités âgés de 60 à 69 ans occupent un emploi (le chiffre a doublé depuis 2006).

La moitié de ces retraités déclarent travailler parce que leur retraite «ne suffit pas».

Selon une enquête de 2010, les aides financières des retraités à leurs descendants et ascendants représentent un peu plus de 1 point de P.I.B.

Une autre étude met en évidence le rôle des seniors, particulièrement pour la garde des enfants. L'ordre de grandeur est de 2 à 4 milliards d'euros, à comparer aux 12 milliards d'euros consacrés à l'accueil de la petite enfance.

Climat de violence sur les lignes de bus

Les chauffeurs de bus ont exercé leur droit de retrait le 6 août après une agression sur la ligne 301 du réseau STA.

Le chauffeur du bus est tombé dans un véritable traquenard. Il avait refusé de prendre deux personnes qui voulaient monter en dehors des arrêts. C'est interdit et les chauffeurs risquent des sanctions en ne respectant pas cette règle.

Ces deux individus ont attendu le retour du bus, dans le quartier des Tarterêts à Corbeil Essonnes, et pour se venger ont violemment frappé à coups de poings au visage le conducteur âgé d'une quarantaine d'années. Ce dernier, vu par un médecin, souffrait de contusions au niveau du visage et a pris la décision de porter plainte au commissariat de Corbeil.



Les délégués syndicaux déplorent leurs conditions de travail sur certaines lignes où les agressions verbales et physiques se font de plus en plus nombreuses.

Passagers désabusés

Les passagers sont malheureusement habitués et fatalistes. Quotidiennement, ils sont témoins des incivilités voire des agressions contre les conducteurs et finissent par ne plus réagir quand on les informe d'un droit de retrait. ■

Dès 16h, la ligne 301, sur laquelle s'est produite l'agression, a été totalement paralysée. La ligne 405 a également été touchée par le mouvement des chauffeurs.

Lorsque la ligne 301 a repris son service le lendemain, elle ne desservait plus l'arrêt des Tarterêts.

Si des agents de médiation ont été envoyés sur place par la société de transport, cette mesure reste très insuffisante pour FO.

Le climat d'insécurité et de violence pèse lourdement sur les conducteurs aux Tarterêts et autour de la gare RER de Corbeil. C'est une réalité que dénoncent les délégués syndicaux FO depuis longtemps.



Protection sociale collective : nos spécialistes vous accompagnent.

- **Une offre complète** en santé, prévoyance, épargne et retraite.
- **Écoute, conseils et accompagnement** dans la mise en place de votre couverture sociale complémentaire.
- **La force d'un leader national** alliée à la proximité en région

Contactez- nous !

Denis Audoucet

06 28 03 42 79

denis.audoucet@harmonie-mutuelles.fr

relationspartenariats@harmonie-mutuelles.fr

www.protection-sociale-entreprise.fr

Harmonie Mutuelles, union soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 479 834 012. Siège social : 143 rue Blomet - 75015 Paris



PLUS PROCHES. PLUS HUMAINS. PLUS UTILES

Communiqué de la FGF-FO sur les retraites

Fonctionnaires et agents Publics, tous en grève le 10 septembre 2013

Une politique d'austérité sans précédent s'abat sur les services publics et sur l'ensemble des salariés et fonctionnaires de notre pays.

Imposée par les instances européennes et internationales, appliquée avec célérité par le gouvernement, cette politique aveuglément axée sur la réduction des déficits refuse toute reprise de croissance par la consommation et stigmatise toutes les politiques publiques.

Après le gel annoncé d'une 4ème année (voire une 5ème...) du point d'indice des fonctionnaires, après la diminution d'au moins 50 % des mesures catégorielles (avancements, promotions, primes), après la diminution des crédits de fonctionnement et celui de l'action sociale, ce sont maintenant les retraités qui sont sacrifiés sur l'autel de la rigueur. Les pistes discutées par le gouvernement après la publication du rapport Moreau, notamment l'allongement de la durée de cotisation (43 voire 44 ans), l'augmentation des cotisations salariales et patronales, et l'alignement (donc l'augmentation) de la CSG des retraités sur celle des actifs, vont une fois de plus, satisfaire les marchés financiers au détriment des salariés et des retraités.

Dans le même temps, l'espérance de vie en bonne santé diminue et se situe autour de 62 ans pour les hommes et 63 ans pour les femmes, le taux de chômage approche les 10 % et le taux d'emploi des seniors en France est celui qui a subi la plus forte baisse en Europe.

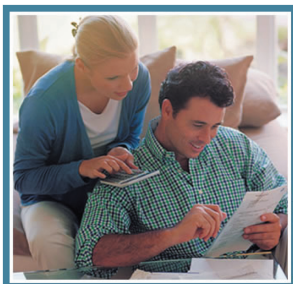
On peut donc légitimement se demander si les salariés arriveront à travailler plus longtemps, tant en terme de maintien dans l'emploi, qu'en terme de santé au travail....

L'opposition public-privé a été immédiatement alimentée dans cette réforme des retraites par l'annonce de la remise en cause du calcul de la pension sur les 6 derniers mois. Même si le gouvernement ne semble pas confirmer cette option du rapport Moreau, **restons vigilants.**

Pour la FGF-FO, la casse permanente du Service public doit cesser.

Le projet de Loi de finances 2014 programme la suppression de 13 158 postes dans la fonction publique de l'Etat dont seulement 9 949 seront redéployés vers les missions prioritaires, soit une suppression incontournable de 3 209 postes. L'exercice de nombreuses missions va se compliquer à l'extrême, certaines seront abandonnées, les conditions de travail vont encore se dégrader, la désertification et la déshumanisation du service public vont croître.

Le service public, la fonction publique et ses agents sont des éléments essentiels de notre démocratie. Garant d'une cohésion sociale et d'une égalité de droits, ils doivent être renforcés et non affaiblis ou détruits. La FGF-FO qui défend le statut général, le code des pensions civiles et militaires, et revendique l'augmentation de la valeur du point d'indice, l'arrêt des suppressions de postes et la mise en œuvre des recrutements nécessaires, sera donc présente le 10 septembre prochain dans la rue. ■



CPMS
Centre de Prévoyance Médico-Sociale depuis 1950

Avec près de 300 000 adhérents, le Groupe CPMS se place au premier rang des opérateurs spécialisés pour le suivi et la gestion des régimes Frais de Santé .

Règlements en 48 heures
et en télétransmission

Gestion des garanties
Frais de santé à options

Consultation
décomptes
par Internet

Assistance
Médicale
24h/24h

Tiers-Payant Hospitalier
7jours/7jours

Tiers-Payant Pharmacie
Dentaire – Optique
Radiologie – Soins Externes

CPMS SA – Société de Gestion d'Assurance au capital de 301 000 € - 5, Rue Geoffroy Marie 75009 PARIS
Téléphone : 01 47 70 45 65 – Fax : 01 47 70 97 07
Inscrit auprès de l'ORIAS sous le N° 07 001 007 – WWW.CPMS.FR

Formations syndicales

Formations possibles dès la rentrée

Lundi 30 septembre au Vendredi 4 octobre

✓ Connaître ses droits

Lundi 18 novembre au Vendredi 22 novembre

✓ Découverte de FO et moyens d'action du syndicat

Mardi 10 décembre au Jeudi 12 décembre

✓ Négocier



N'attendez-pas, inscrivez-vous dès maintenant !

Tél. 01 60 78 15 57

Fax. 01 60 77 96 94

Résultats d'élections

BIEVRE BUS MOBILITES

(Wissous)

DUP

1^{er} collège :

FO : 1/3 titulaires
0/3 suppléants

SCA FRUITS LEGUME FLEURS

(Bondoufle)

DUP

1^{er} collège :

FO : 3/3 titulaires
et suppléants

2^{eme} collège :

FO : 3/3 titulaires
et suppléants

MACIF

DP

1^{er} collège :

FO : 1/7 titulaires et suppléants.

CE

1^{er} collège :

FO : 1/5 titulaires et suppléants.

PRÉVOYANCE

SANTÉ

ÉPARGNE

RETRAITE

ACTION SOCIALE

LA PROTECTION SOCIALE SOLIDAIRE



Pour plus de 8 millions de clients, les experts Réunica font de la solidarité une réalité quotidienne. Grâce à un conseiller dédié, un suivi personnalisé et des garanties et services performants, vous disposez d'une protection sociale solide et sur mesure.

Contact au 01 40 22 36 76

www.reunica.com



ARPEGE
MUTA SANTÉ
RÉUNICA



Certification qualité pour la gestion de l'assurance de personnes et les centres de contact

ON PEUT ASSURER 8 MILLIONS DE PERSONNES ET N'OUBLIER PERSONNE

AG2R LA MONDIALE est un groupe de protection sociale, acteur complet de l'assurance de personnes, au service de tous les Français, quels que soient leur situation professionnelle et leur âge. C'est pourquoi nous investissons 100% de nos résultats au bénéfice de nos assurés et développons ainsi de nouvelles garanties, des services plus personnalisés, et de nouveaux produits. Et parce que nous ne voulons oublier personne, nous renforçons notre action sociale auprès des plus fragiles.

www.ag2rlamondiale.fr

AG2R LA MONDIALE - 26 rue de Montholon - 75305 PARIS Cedex 09
Tél. : 09 69 32 20 00 (appel non surtaxé) - Fax : 01 55 32 93 32



AG2R LA MONDIALE le contraire de seul au monde

PRÉVOYANCE
SANTÉ
ÉPARGNE
RETRAITE

Les retraités écrivent aux parlementaires

Madame, Monsieur le Député

Madame, Monsieur le Sénateur

Les retraités de l'UCR-CGT, de l'UCR-FO, de la FSU, de Solidaires, tiennent à exprimer leur indignation face à la panoplie de mesures avancées par le rapport de la Commission sur l'avenir des retraites (rapport Moreau) qui menacent de mettre à mal le niveau de vie de tous les retraités actuels et futurs. Ils demandent aux élus et au gouvernement de ne pas donner suite à ces préconisations.

La baisse des revenus des retraités ainsi présentée comme un moyen de préserver les systèmes de retraites par répartition, suscite la colère de tous les retraités assortie d'une vive appréhension quant à leur avenir et à l'incertitude de pouvoir vivre dignement et subvenir à leurs besoins.

Car les recommandations de la Commission pour l'avenir des retraites, qui s'attaquent aux actifs et notamment aux fonctionnaires, constituent une attaque en règle sur le pouvoir d'achat des retraités et futurs retraités.

La sous-indexation des pensions par rapport à l'inflation même pour une durée présentée comme limitée, la hausse de la CSG de 6,6 % à 7,5 %, la suppression de l'abattement fiscal de 10 %, se traduiraient par une baisse drastique du montant des retraites de l'ensemble des retraités et pensionnés.

Les retraités n'oublient pas que cela s'ajoute à la mise en place de la taxe de 0,30 % au 1er avril 2013, au blocage des seuils d'imposition, à la suppression de la demi part supplémentaire pour les veufs, les veuves et les personnes isolées.

Les futurs retraités ne seraient pas épargnés. La sous-indexation des salaires pour le calcul de la retraite, l'allongement de la durée de cotisation, les modifications du mode de calcul des retraites des fonctionnaires ou un nouveau report de l'âge légal de départ à la retraite pour tous, sont autant de propositions qui s'inscrivent dans une même volonté de continuer à baisser le niveau de l'ensemble des retraites, déjà fortement entamé par la désindexation des retraites et pensions par rapport aux salaires.

Ce serait aller à contre courant de l'histoire sociale que de faire fi des droits et d'ignorer les besoins propres aux retraités. Notre histoire récente a montré que l'accroissement de l'espérance de vie en bonne santé est lié au développement de la protection sociale collective et solidaire. Or, du fait des réformes successives, la durée de vie en bonne santé diminue. Toute politique de partition, toute législation d'exclusion ciblant les retraités comme s'ils étaient responsables de la crise qui sévit, ne pourrait que conduire, à très court terme, à accélérer le cours de cette évolution.

Décider de poursuivre le délitement de la politique envers les retraités et les personnes âgées est inacceptable et constituerait un risque de fracture sociale majeur.

Les retraités de la CGT, de FO, de la FSU et de Solidaires lancent un cri d'alarme et déploieraient que les élus de la nation n'entendent pas leurs arguments quand ils auront à légiférer sur ces sujets.



Au moment où la crise économique, sociale et financière frappe durement une partie importante de la population, il est primordial de respecter le pacte social qui caractérise notre pays et garantit sa cohérence.

Les engagements entre les générations qui sous-tendent notre système de protection sociale collective et nos régimes de retraites par répartition en particulier, ne doivent pas être remis en cause.

Les retraités, pas plus que les salariés, n'ont à payer pour une crise dont ils ne sont pas responsables. Nos organisations proposent des mesures permettant de financer le système des retraites de manière pérenne.

Les retraités CGT, FO, FSU et Solidaires en appellent à la responsabilité des élus de la nation.

Leurs représentants se tiennent à votre disposition pour une rencontre qui nous permettrait notamment d'étayer de vive voix nos positions sur le problème de la détérioration du pouvoir d'achat des retraités.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Député ou Madame, Monsieur le Sénateur, l'assurance de nos sentiments distingués.





La dépendance ?
En cotisant, j'ai des
services pour moi et mes
parents dépendants.

Et demain, une rente
pour moi.



Parfois je me dis :
et si je disparaissais ? Qui
s'occupera des enfants ?
De leurs études ?

... cotiser pour protéger
mes enfants, c'est vital !

Unis par des garanties
qui assurent l'avenir

**Veuvage, orphelinage, handicap, dépendance,
lorsque vous cotisez à l'OCIRP, vous protégez votre famille.**

Face à ces risques, le rôle de l'OCIRP est d'unir des organismes de prévoyance afin d'offrir des garanties complémentaires aux salariés dans le cadre d'un contrat collectif. L'OCIRP, organisme paritaire géré par les représentants des salariés et des employeurs, assure près de 5 400 000 salariés et 1 200 000 entreprises.



www.ocirp.fr

 **OCIRP**
unis par excellence

Les garanties OCIRP sont diffusées par les organismes de prévoyance membres des groupes de protection sociale AG2R LA MONDIALE - AGRICA - APICIL - AUDIENS - HUMANIS - IRCEM - KLESIA - LOURMEL - MALAKOFF MÉDÉRIC - RÉUNICA, **les organismes de prévoyance** ANIPS - APGIS - CAPSSA - CIPREV - CREPA - GNP (Union d'institutions de prévoyance) - IPBP - IPECA Prévoyance - IPSEC (Groupe HUMANIS) - UNIPRÉVOYANCE, **et les partenaires** UNPMF - UNMI - IDENTITES MUTUELLES - PREVAAL. (Liste janvier 2013)